

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022**

**N° 2022-003**

**Finances – Demande de subvention au titre du Fonds  
Départemental d’Aide à l’Equipement Communal 2022  
(Volet 3 et Volet 3Ter) pour l’aménagement de la RD  
2152 en vue de l’accès au futur pôle de santé –  
Approbation et autorisation de signer ;**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 31 décembre 2021, s’est réuni en session ordinaire en visioconférence, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Joël GIRARD, Isabelle BRIARD, Valérie LABOUACHRA, Éric DODET, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Luc FOURNIER, Christine ADRIAN, Christiane BRESSION.

En exercice : 21  
Présents : 17  
Votants : 20

**Excusés :**

Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Sébastien GALERON, Raymond DOUARE

**Pouvoirs :**

Carl LEQUERTIER à Isabelle BRIARD  
Jean-Marc MASSE à Bruno GUITTARD  
Raymond DOUARE à Éric DODET

**Secrétaire auxiliaire :** Célia VALERO

Dans le cadre du projet de la commune de créer un pôle santé, la Route Départementale 2152 doit être aménagée afin de permettre l'accès aux parkings qui desservent la nouvelle pharmacie et la maison de santé pluri-professionnelle.

Une étude a été réalisée en ce sens avec les services du Département et en concertation avec les riverains. Les plans d'aménagement ont pu être réalisés.

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal qui constitue le volet 3 de la mobilisation du Département en faveur des territoires, pour l'année 2022, est composé de trois enveloppes.

Ainsi le dossier d'aménagement de la Route Départementale 2152 peut être présenté dans le cadre de l'enveloppe cantonale principale et au titre du Volet 3Ter intitulé « Travaux de sécurité sur route départementale en agglomération ».

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Aménagement RD 2152 – accès au futur pôle santé	160 925 € HT	Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal 2022 Volet 3	64 370 € HT  (Soit 40%)
		Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal 2022 Volet 3Ter	64 370 € HT  (Soit 40%)
		Autofinancement	32 185 € HT  (Soit 20%)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal 2022 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le

Le Maire,



Frédéric CUIILLERIER

N° 2022-003

Finances – Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement  
Volet 3Ter) pour l'aménagement de la RD 2152 en vue de l'accès au futur pôle de santé –  
signer ;

Envoyé en préfecture le 14/01/2022

Reçu en préfecture le 14/01/2022

Affiché le

ID : 045-214502692-20220110-2022\_003-DE



Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,  
Célia VALERO.

Envoyé en préfecture le 14/01/2022

Reçu en préfecture le 14/01/2022

Affiché le



ID : 045-214502692-20220110-2022\_003-DE